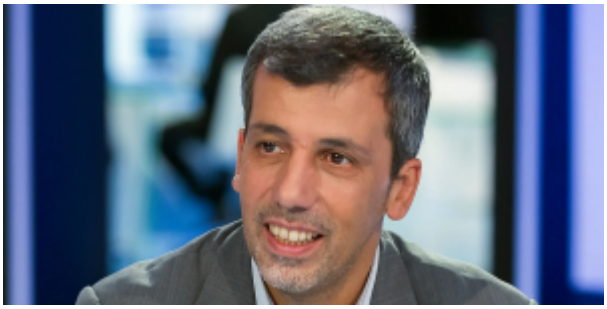
L’islamologue Yacob Mahi, proche de Tariq Ramadan, définitivement condamné pour faits de mœurs et de violence physique sur des élèves

14/10/2021 à 22h53



La Cour de cassation a rejeté le pourvoi de Yacob Mahi, le 6 octobre dernier, confirmant ainsi la condamnation de l’ancien professeur de religion islamique, reconnu coupable pour faits de mœurs et de violence physique sur des élèves à Anderlecht. Dans les faits révélés en 2014 et en 2015, le théologien, islamologue et conférencier de 56 ans a notamment été accusé d’avoir violemment giflé un des ses élèves et porté atteinte à son intégrité sexuelle. Mahi est «définitivement condamné à la peine de deux ans d’emprisonnement (avec sursis complet) et à l’interdiction d’enseigner durant cinq ans», en plus du versement de 5 000 euros à l’élève, a rapporté DH.

En février 2014, des plaintes ont mis en cause Yacob Mahi auprès de la préfète de l’athénée Léonardo da Vinci. Le 6 janvier 2021, la cour d’appel de Bruxelles l’a condamné pour «attentat à la pudeur avec violence ou menace sur mineur, harcèlement et coups et blessures volontaires».

En cassation, Mahi a plaidé le «dépassement des délais raisonnables», les faits n’ayant été jugés que sept ans plus

tard. Selon la même source, la Cour de cassation a rappelé que Mahi «demandait régulièrement à l'un de ses élèves d'avoir des relations sexuelles avec lui et une autre personne, qu'il poursuivait de messages ou de propos à connotation sexuelle, lui donnait rendez-vous dans la classe et lui touchait les parties génitales».

La juridiction a estimé aussi qu'«au vu de la nature et de la gravité des faits, la durée de la procédure n'a pas excédé le délai raisonnable».

DH / Yabiladi

En Lien :

Tariq Ramadan recrute un enseignant condamné dans une affaire de mœurs (Le Point)